Ville de Maule

6ème édition du FESTIV'ARTS

la semaine artistique du Val de Mauldre

Dossier d'inscription

La commune est heureuse de vous convier à la 6ème édition du Festiv'Arts, qui se tiendra du samedi 13 au samedi 20 septembre 2025 à l'espace culturel Marcel Tréboit, situé au 24 rue Quincampoix, à côté de la bibliothèque et du musée. Ce rendez-vous artistique, devenu un temps fort de la rentrée culturelle, met à l'honneur la création sous toutes ses formes.

L'an passé, l'exposition a rassemblé 34 artistes, 88 œuvres et près de 230 visiteurs. Forts de ce succès, nous renouvelons l'événement cette année en conservant ce qui en fait la richesse : diversité des pratiques, accessibilité pour tous et rencontres artistiques conviviales. Aucune thématique n'est imposée, afin de laisser à chacun la liberté de présenter son univers.

Les œuvres seront réparties dans sept catégories : aquarelle, peinture, photographie, pastel/dessin, sculpture, arts numériques, ainsi qu'une catégorie « autres » destinée aux œuvres ne correspondant à aucun des six premiers domaines.

Comme chaque année, des ateliers seront proposés aux enfants inscrits au Centre de Loisirs, à Planète Jeunes et sur les temps périscolaires. Ces ateliers, animés par des artistes volontaires les mercredi et jeudi après-midi, ont pour objectif de sensibiliser les plus jeunes à la création artistique. Si vous souhaitez y participer, il vous suffit de cocher la case prévue à cet effet dans le formulaire d'inscription. Vous serez par la suite recontacté par nos services pour les détails pratiques.

Pour participer à cette édition, nous vous invitons à nous remettre votre dossier d'inscription complété **avant le 31 juillet**. Celui-ci devra être accompagné de **photos de vos œuvres**, ainsi que de **leurs titres**, **dimensions et prix**. Ces éléments sont indispensables pour permettre au Comité culturel de procéder à la sélection, en tenant compte notamment des contraintes d'espace. Les sculpteurs devront prévoir leurs propres socles, et aucune œuvre ne pourra être déposée ou retirée en dehors des créneaux fixés par l'organisation.

Une fois votre participation confirmée par le service communication, nous vous ferons parvenir deux fiches Bristol destinées à illustrer les catalogues de l'exposition. Il vous sera demandé d'y réaliser un original, ou, pour les photographes et sculpteurs, de fournir deux photos.

Sidonie KARM
Maire Adjointe déléguée à la culture,
aux associations et à la communication

Dates à retenir

Dossier à retourner avant le :
31 juillet 2025

Dépôt des œuvres :
Mardi 9 septembre 2025 de 14h à 18h30
Mercredi 10 septembre 2025 de 10h à 12h

Vernissage et remise des Prix du jury :
Samedi 13 septembre 2025 à 18h

Cérémonie de clôture de l'exposition et remise du Prix du Public et du Jeune Public :
Samedi 20 septembre 2025 à 17h

Retrait des œuvres :
Samedi 20 septembre 2025 à l'issue de la cérémonie de clôture de l'exposition

Contact

Solenne NOSTRADAMUS
Service Communication

contact.mairie@maule.fr

01 30 90 49 17

Mairie de Maule
Place de la Mairie
78580 MAULE

Adresse de la salle d'exposition

La salle d'exposition se situe dans
l'Espace Culturel Marcel Tréboit
24, rue Quincampoix
78580 MAULE
(à côté du musée et de la bibliothèque)

6ème édition du FESTIV'ARTS la semaine artistique du Val de Mauldre

Fiche d'inscription

N° d'inscription :

Accord de la Mairie :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél Fixe : ..... Tél Portable : .....

Courriel : .....

Disciplines : Aquarelle ☐ Peinture ☐ Photographie ☐ Autres créations ☐

Pastel/Dessin ☐ Sculpture ☐ Arts numériques ☐

Permanences :

samedi 13 septembre	10h-12h ☐	14h-16h ☐	16h-18h ☐
dimanche 14 septembre	10h-12h ☐	14h-16h ☐	16h-18h ☐
mercredi 17 septembre		14h-16h ☐	16h-18h ☐
jeudi 18 septembre		14h-16h ☐	16h-18h ☐
samedi 20 septembre	10h-12h ☐	14h-16h ☐	16h-17h ☐

☐ **Je suis volontaire pour animer des séances de démonstration organisées avec les enfants inscrits au Centre de Loisirs, à Planète Jeunes et aux temps périscolaires. Ces séances seront programmées le mercredi 17/09 et le jeudi 18/09 après-midi.**

Ci-joint un chèque d'un montant de :

- ◯ **10 € à l'ordre du Trésor Public (Maulois)**
- ◯ **15 € à l'ordre du Trésor Public (Extra-Muros)**

Je déclare satisfaire aux conditions du règlement établi pour le FESTIV'ARTS 2025. Un numéro d'inscription au concours me sera adressé personnellement par retour de courrier.

Date et signature :
« Lu et approuvé »

6ème édition du FESTIV'ARTS
la semaine artistique du Val de Mauldre
Règlement

Ville de Maule

Article 1 : OBJET DU SALON
Cette 6ème édition est organisée par le Comité Culturel de la ville de Maule. Il intéresse plusieurs disciplines : la peinture (gouache, huile, techniques mixtes), l'aquarelle, la sculpture, la photo, le pastel/ dessin, les arts numériques et les autres créations (encadrement, moulage...). Le jury décernera un prix par discipline, prix parmi lesquels sera choisi le Prix Marcel Tréboit. Le public décernera quant à lui, à l'issue du Salon, deux prix : le « Prix du Public » et le « Prix du Jeune Public ».

Article 2 : PARTICIPATION
Ce salon est ouvert à toute personne majeure. Il est aussi ouvert aux jeunes de moins de 18 ans dont les œuvres pourront être reçues ou non sur décision du jury. Un prix spécial pourra être alors décerné.
Tout participant s'obligera à respecter les principes attachés à l'organisation d'une manifestation publique et ne pourra en aucun cas se prévaloir de sa participation au salon pour tenter toute démarche personnelle étrangère au déroulement de ce salon. À l'issue du dépôt des œuvres, le Comité Culturel se réserve le droit d'effectuer une sélection, en fonction de la place disponible dans la salle d'exposition ou en écartant les œuvres qui ne répondraient pas aux principes du présent règlement. Aucun commentaire ou dédommagement ne pourra être réclamé à cette occasion.
Les artistes ayant été primés l'année précédente pourront participer à l'exposition mais ne pourrons pas prétendre au concours.

Article 3 : EXPOSITION
Les œuvres agréées seront exposées du 13 au 20 septembre 2025 dans la salle d'exposition de l'Espace culturel Marcel Tréboit à Maule. Les auteurs restant propriétaires de leurs œuvres gardent le bénéfice entier de leur vente éventuelle.

Article 4 : ASSURANCES
La mairie de Maule, organisateur, possède une assurance « Risques civils » garantissant les dommages corporels divers, risque incendie…, pouvant intéresser les intervenants aux manifestations initiées par elle. Les œuvres déposées seront enfermées et gardées par les soins de la mairie de Maule jusqu'au moment de leur restitution à leur auteur exposant. Celui-ci s'oblige, s'il en fait le choix, à prendre une assurance complémentaire garantissant le transport, la perte, le vol ou toutes détériorations du matériel lui appartenant ou des œuvres présentées par lui.

Article 5 : PRÉSENTATION
Toutes les œuvres présentées seront réputées transportables, imputrescibles et ne présentant pas de danger particulier en exposition. Les sous-verres avec agrafes sont, pour des raisons de sécurité, formellement interdits. **Les sculptures seront transportées et mises en place, sur indication de l'organisateur, par les soins de leur auteur qui utilisera ses propres supports**. Le Comité se réserve le droit de refuser les œuvres dont la mise en place s'avérerait impossible au vu de la salle d'exposition.

Article 6 : DÉPÔT DES ŒUVRES
Le dépôt des œuvres s'effectuera le mardi 9 septembre dans la salle d'exposition de Maule de 14h00 à 18h30 et le mercredi 10 septembre de 10h00 à 12h00.
- Elles devront être clairement identifiées, en portant au dos le nom de l'auteur, le titre.
- Elles seront limitées au nombre de trois maximum par auteur après choix éventuel de l'organisateur (art. 2), notamment selon la place disponbile dans la salle d'exposition.
Les œuvres, hors sculptures, doivent être présentées montées sur **support rigide muni d'un système d'accrochage** suffisant et permettant leur fixation sous peine de refus de l'œuvre. **Les sculptures devront être présentées sur des socles prévus par leur auteur.**

Article 7 : PROPRIÉTÉ
Les œuvres resteront la propriété de leur auteur qui laisse néanmoins au Comité Culturel de la ville de Maule la possibilité de s'y référer et de les reproduire pour parution et archivage, dans le cadre exclusif de la manifestation.
La reproduction, même incidente par un tiers, des œuvres présentées au concours ne pourra entraîner l'acquiescement implicite, ni la responsabilité de l'organisateur.

Article 8 : RESTITUTION DES ŒUVRES
Les œuvres seront restituées à leurs auteurs sur les lieux mêmes, à la fin de l'exposition où ils devront en reprendre possession et les retirer par leurs propres moyens.

Article 9 : LES PRIX
Les résultats du concours seront prononcés par un jury composé du Maire ou de l'un de ses adjoints, de membres du Comité Culturel de Maule, d'un représentant des associations concernées par les disciplines, des lauréats des années précédentes s'ils ne participent pas au concours et d'autres artistes. Il sera donc décerné un prix par discipline, un prix Marcel Tréboit récompensant, toutes disciplines confondues, l'œuvre qui aura le plus touché le jury, un Prix du Public et un Prix du Jeune Public. Ces prix récompenseront des œuvres rassemblant les qualités requises, valeur plastique, technique, originalité. Ils seront pour longtemps une référence pour le lauréat, une émulation pour les arts locaux. Il ne pourra être attribué qu'un prix par artiste.

Article 10 : INSCRIPTION
La fiche d'inscription, jointe au présent règlement, peut nous être retournée dès à présent et au plus tard le 31 juillet 2025. Après réception de votre dossier d'inscription, vous recevrez 2 fiches bristol sur lesquelles nous vous remercions de bien vouloir effectuer deux originaux (pour les photographes et sculpteurs, merci de nous fournir deux photos de vos œuvres) afin de réaliser les couvertures des catalogues pour le Salon. Nous vous remercions également de nous faire parvenir le plus tôt possible, avec votre dossier d'inscription, **les titres, tailles et prix** de vos œuvres.